



## Travail en extra sans contrat

Par **el\_barto**, le **05/11/2013 à 21:42**

Bonsoir a tous

Je travaille depuis 1 an chez un traiteur en qualité de chauffeur-livreur

Je n'ai jamais signé le moindre contrat

Je n'ai que ma fiche de paie et ma feuille jaune assedic tous les mois

Sur mes fiches de paies il y a marqué " Livreur extra " "intermittent"

"convention de l'hotellerie"

Sauf que depuis 2 semaines, ils ne m'apellent plus pour du travail, j'ai l'impression qu'ils veulent se passer de mes services

Je sais pas quoi penser [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **06/11/2013 à 09:49**

Bonjour,

Je pense comme vous, l'employeur ne respecte pas les conditions d'embauche des extras.

Ces conditions sont décrites dans votre convention collective à l'article 14, que je vous invite à lire et à caler sur votre vécu.

Vous trouverez votre convention collective ici :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?cidTexte=KALITEXT000005670044&idSectionTA=KALISC>